

# 3

## DÉTENTION ET RETOUR

Mardi, 15 Juin 2021, 15h CEST

### POINTS D'ACTION

Questions auxquelles il faudrait répondre lors de l'évaluation des stratégies:

1. Le pays applique-t-il des mesures de détention des migrant.e.s ? Si oui, dans quel contexte (administratif, pénal ou ad hoc) ? Si ce n'est pas le cas, quelles sont les raisons ?
2. Le pays a-t-il des lois interdisant la détention de tout groupe de personnes ?
3. Est-ce un pays d'origine, de transit ou de destination ?
4. Le pays a-t-il une limite de temps pour la détention d'immigrant.e.s ?
5. A-t-il une politique de détention obligatoire ou discrétionnaire ?
6. Comment la nécessité et la proportionnalité de chaque privation de liberté sont-elles évaluées ?

Le modèle des alternatives à la détention n'est pas une approche universelle qui s'adapte à tout.e.s. Notre accent devrait être mis sur la primauté du droit à la liberté, un droit inhérent. En travaillant localement, nous devons évaluer la situation spécifique de chaque pays. Dans certains cas, les alternatives à la détention fonctionneront comme une méthode pour évaluer si les mesures de détention sont nécessaires et proportionnées, en particulier dans les contextes de détention obligatoire. Il est nécessaire d'encadrer étroitement les alternatives à la détention.

Il faut dépasser le modèle des alternatives à la détention, vers l'éradication complète de la privation de liberté pour motif migratoire.

Nous devons nous interroger si nous nous demandons suffisamment pourquoi les travailleur.se.s migrant.e.s sont détenus pour violation du droit administratif. Et demander pourquoi les migrant.e.s paient le prix ultime dans un système dans lequel ils dépendent de leurs employeurs. Nous devons nous demander pourquoi la migration de travail est criminalisée. Notre réponse devrait envisager de recourir plus activement à la justice pour contester les procédures de détention, en se concentrant sur la mise en liberté sous caution et contester les procédures d'expulsion.

Les litiges d'impact peuvent ouvrir la voie. La législation peut fournir des garanties contre la détention, mais s'il n'y a pas de contrôle, elle ne sera pas suivie. Le contentieux constitutionnel est une voie pour promouvoir le contrôle judiciaire. Les garanties procédurales sont une opportunité intéressante de remettre en cause la décision de priver une personne de sa liberté pour le contrôle de l'immigration.

Les stratégies régionales sont importantes, en particulier le plaidoyer qui aborde les situations qui aboutissent à l'irrégularité de l'immigration, puis à la détention et aux expulsions.

Les alternatives à la détention sont une stratégie utile lorsqu'il existe un langage juridique clair qui autorise la détention, et où nous voyons que le langage des droits de l'homme qui renforce le droit à la liberté n'a aucune chance. Les alternatives à la détention sont une mesure rentable, utile avec certains gouvernements. C'est une question de stratégie dans des contextes particuliers.

Nous devons remettre en question les approches à la migration en tant que menace ou problème qui exige une réponse sécuritaire, y compris la militarisation du contrôle de l'immigration, la détention et l'expulsion. L'accent est mis sur la régularisation, les voies légales, la manière dont les non-ressortissant.e.s entrent dans un pays, etc. Nous devons insister sur le fait que la migration est un droit humain et lutter contre la xénophobie, qui est devenue un outil politique, en vertu duquel les migrant.e.s sont considéré.e.s comme une menace pour la sécurité.

Les stratégies de cessation de financement des institutions responsables de la détention et de l'expulsion et la défense du rôle des entreprises privées dans les deux activités sont également des stratégies intéressantes.

Nous devons déballer la complexité du statut d'immigration irrégulière. C'est bien plus qu'un document et il n'est pas réellement traité avec un programme de régularisation. Cela n'a aucun sens que des familles vivent pendant des décennies en situation irrégulière et qu'elles soient incapables de surmonter cette situation. Il s'agit d'une infraction administrative sans prescription, au même titre que les crimes contre l'humanité. Des politiques d'immigration complètes et holistiques indiquent que nous devons élargir la table et inclure les autorités locales, les autorités du travail, les autorités éducatives, les prestataires de santé, etc. C'est ainsi que nous surmontons une discussion basée strictement sur l'infraction - sanction et progressons vers une discussion sur la manière de traiter les besoins de cette famille. Les solutions ne devraient pas se limiter à la détention et aux alternatives à la détention, mais plutôt à l'inclusion. Ce sont les discussions que nous devrions avoir dans toutes les sociétés, quelle que soit la nationalité des personnes. Nous n'avons pas besoin d'un point de vue différent. Il existe des opportunités dans le Pacte mondial sur les migrations. Nous devons sortir de cette petite table. Au fond, il s'agit d'une discussion sociale multidimensionnelle. Nous devons inclure plus d'acteurs dans la discussion.